

GUIDE POUR LE DETACHEMENT DE SALARIES VERS LE LUXEMBOURG

Moyennant le lien suivant vers le site "guichet.lu", plus précisément vers la page relative au détachement de salariés vers le Luxembourg, l'entreprise détachante trouvera de multiples informations, formulaires et contacts afin qu'elle puisse se mettre en conformité avec la législation luxembourgeoise en vigueur en matière de détachement :

<http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/ressources-humaines/mobilite/detachement/detacher-personnel/index.html>

Concernant l'Inspection du Travail et des Mines, l'entreprise détachante est censée déclarer de préférence le détachement des salariés qu'elle envisage de faire travailler sur le territoire luxembourgeois sur la plateforme E-détachement / Badge social sous le lien suivant <https://guichet.itm.lu/edetach/> , en vue de munir chacun des salariés à détacher du badge social qui pourra être imprimé par l'entreprise elle-même sur simple papier.

Un manuel de l'utilisateur peut être consulté sous le lien ci-dessus indiqué.

Si l'entreprise est dans l'impossibilité de procéder à la déclaration en ligne, et seulement alors, elle devra néanmoins nous faire parvenir par toute voie utile et retraçable une "Communication de détachement de salariés" , téléchargeable sous le lien <http://www.itm.lu/home/formulaires/communication-de-detachement--1.html>

Indépendamment du type de déclaration choisi, celle-ci devra obligatoirement se faire au plus tard dès le commencement des travaux sur le territoire luxembourgeois, sans préjudice de la possibilité d'une déclaration antérieure.

Pour ce qui est de la notification préalable de la prestation occasionnelle et temporaire de services au Luxembourg à l'attention de la Direction générale des Classes moyennes, voici le lien direct pour le formulaire : <http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/marche-international/intra-ue/prestation-luxembourg/notification/index.html>

Pour ce qui est de la TVA, toute entreprise étrangère qui preste des services au Luxembourg doit contacter le Bureau X de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines afin de se conformer au régime de TVA applicable aux prestations de service : <http://www.guichet.public.lu/entreprises/fr/fiscalite/tva/notions/prestations-services/index.html>

Quant aux salariés détachés, ceux-ci devront être en possession d'un certificat A1 en cours de validité, émis par l'organisme de sécurité sociale du pays où l'entreprise détachante est établie.

Ils devront également être en possession d'un certificat médical d'aptitude au travail en cours de validité.

Une copie de leur contrat de travail est aussi à joindre à la déclaration.

Les ressortissants de pays tiers doivent être en possession d'un titre de séjour/travail en cours de validité.

Il est à noter que pendant la période, où les salariés sont détachés au Luxembourg, c'est le droit du travail luxembourgeois qui s'appliquera, à savoir les dispositions d'ordre public et toutes autres dispositions du code du travail luxembourgeois et des conventions collectives déclarées d'obligation générale, dans la mesure où celles-ci sont plus favorables aux salariés que les dispositions du pays d'origine de l'entreprise détachante.

Ainsi, pour les secteurs d'activité économique non soumis à une convention collective déclarée d'obligation générale, l'entreprise détachante devra respecter le taux de salaire social minimum légal en vigueur, consultable sous le lien suivant :

<http://www.itm.lu/home/droit-du-travail/salaire-social-minimum.html>

Les activités économiques soumises à une convention collective déclarée d'obligation générale sont listées ci-dessous : <http://www.itm.lu/home/droit-du-travail/conventions-collectives-de-tra/conventions-collectives-de-trava.html>

Une partie des salaires conventionnés est consultable dans le document ci-joint :

En cas de questions d'ordre technique lors de l'inscription sur E-détachement, vous pouvez contacter M Jean-Paul Beck du service informatique sous le numéro 00352 247 86221 ou par mail à jean-paul.beck@itm.etat.lu.

Pour des questions relatives aux documents à fournir dans le cadre du détachement, vous pouvez vous adresser à notre back-office "Détachement" au numéro de téléphone 00352 247 86232 ou bien par mail à detachement@itm.etat.lu